



SEDUNUM

NOSTRUM

Bulletin No 48
1992

Association pour la sauvegarde
de la cité historique et artistique de Sion



Le Palais de Justice

Introduction

Palais de la Culture, collège de Sion, école normale, bibliothèque et musée cantonal, le bâtiment solennellement érigé au nord de la place de la Planta a servi nombre d'institutions diverses avant d'accueillir dame Justice il y a quelques années. Fermant le côté septentrional de la place, cette construction parachève ce que l'on peut appeler le front institutionnel de la Planta. A l'époque, il était le premier bâtiment public construit au-delà de la ligne des anciens remparts.

Un peu d'histoire

Au milieu du XIX^e siècle, Sion perd sa physionomie moyenâgeuse par la démolition de son enceinte. En 1838, la porte de Conthey et ses murs laissent place à une nouvelle limite de la ville, un front de bâtiments composé du palais du gouvernement, ancien couvent des Ursulines (1839), du palais épiscopal (1840), de la maison Aymon (1842) et de la maison de Torrenté, hôtel dont l'Etat et la commune deviendront propriétaires (1868). Pendant près d'un demi-siècle (de 1868 à 1900), aucun autre bâtiment ne viendra modifier la configuration de la rue de Lausanne et de ses environs immédiats.

Le collège cantonal de Sion n'existe que depuis 1860, date à laquelle l'Etat prend en charge toutes les classes. 1871 voit l'élaboration d'une nouvelle loi scolaire en Valais. En 1872, on parle pour la première fois d'un nouveau bâtiment à construire pour le collège et le musée. Un premier projet présenté par l'architecte Joseph de Kalbermatten en 1873 est renvoyé par le Conseil d'Etat, qui veut connaître les devis exacts et savoir si la nouvelle loi est applicable dans les conditions du moment. Jusqu'en 1888 plus aucune concertation officielle n'aura lieu, mais les jérémiades au sujet du manque de place, des déménagements successifs et de l'absence d'internat n'auront de cesse pendant quinze ans.

En 1884, lors de la vente de la maison des sels, une somme de Fr. 20'000.— est retenue pour la construction d'un «Palais de la Culture», qui abriterait les archives cantonales, le musée et la bibliothèque. Ce bâtiment devrait être rapproché tant que possible du palais du gouvernement.

En 1888, date de la deuxième série de plans de l'architecte de Kalbermatten, deux éléments nouveaux interviennent :

1) la création d'une nouvelle section technique dispensant les étudiants des cours préparatoires à l'école polytechnique,

2) la vente à l'administration des postes de la maison de Torrenté, qui accueillait certaines classes.

Le conseil communal agréé la vente de la maison de Torrenté, à condition que l'Etat construise à Sion un bâtiment destiné à accueillir le lycée-collège, l'école normale et les archives cantonales. On profitera d'y loger aussi l'école de droit, la bibliothèque et le musée d'histoire naturelle. Le projet est confié à Joseph de Kalbermatten, professeur de dessin au collège.

Deux mots sur l'architecte

Né en 1840 et descendant d'une famille patricienne de Sion, Joseph de Kalbermatten fréquente le collège de la ville et acquiert un diplôme de notaire à l'école de droit de Sion en 1861. Après des études d'architecture à la nouvelle école polytechnique fédérale de Zurich (ouverte en 1855), où il fut l'élève de Gottfried Semper, Joseph de Kalbermatten retourne dans son pays où il ouvre un atelier d'architecture et devient professeur de dessin au collège.

En tant qu'architecte, il s'illustre par ses églises néo-romanes et néo-gothiques. Dès la fin des années 1890, il travaille avec son fils Alphonse. Parmi ses œuvres civiles, nous remarquerons, outre le collège, quelques hôtels et l'arsenal de Sion, résultat du premier concours organisé en Valais.

Les esquisses préliminaires

Joseph de Kalbermatten avait fait plusieurs propositions avant que l'une d'elles ne fût acceptée. Nous n'examinerons pas ces projets en détail. La première proposition de 1873 est la seule qui ne parle de la future construction qu'en tant qu'édifice scolaire, le musée ne formant pas alors un corps de bâtiment à lui seul. Le plan général en U présente trois corps de bâtiments, celui du centre en retrait (fig. 1). La composition s'articule autour d'une cour unique sur laquelle s'ouvre le hall d'entrée.

Les projets de 1888, beaucoup plus proches de la réalisation finale, sont toujours conformes au plan en U de 1873. Le bâtiment qui s'est allongé, comprend trois parties distinctes, le corps central bien marqué et deux ailes en retour (fig.2).

Le projet de 1891

Le grand chambardement politique, social et technique provoqué par la révolution industrielle se ressent dans la pratique architecturale de l'époque. Les goûts de la nouvelle bourgeoisie pour les productions coloniales et le besoin de se rattacher à une tradition plus ancienne vont se concrétiser dans des formes d'expression très variées. Les styles coloniaux et orientaux cohabitent avec les styles «néos» (néo-classique, néo-roman, néo-gothique...); quelques visionnaires (Boullée, Ledoux), par la remise en question de leur pratique, induisent de profonds changements annonciateurs de l'architecture moderne.

Le Valais, un peu à l'écart des grandes discussions internationales est influencé par quelques revues de l'époque telle que: «Das Werk». Joseph de Kalbermatten, bon élève de Gottfried Semper, adopte un parti général de référence néo-classique. Symétrique, le bâtiment recherche l'équilibre, la logique constitutive et visuelle propre au rationalisme du renouveau classique. On note peu de folies baroques, l'ornementation restant subordonnée à la structure du bâtiment.

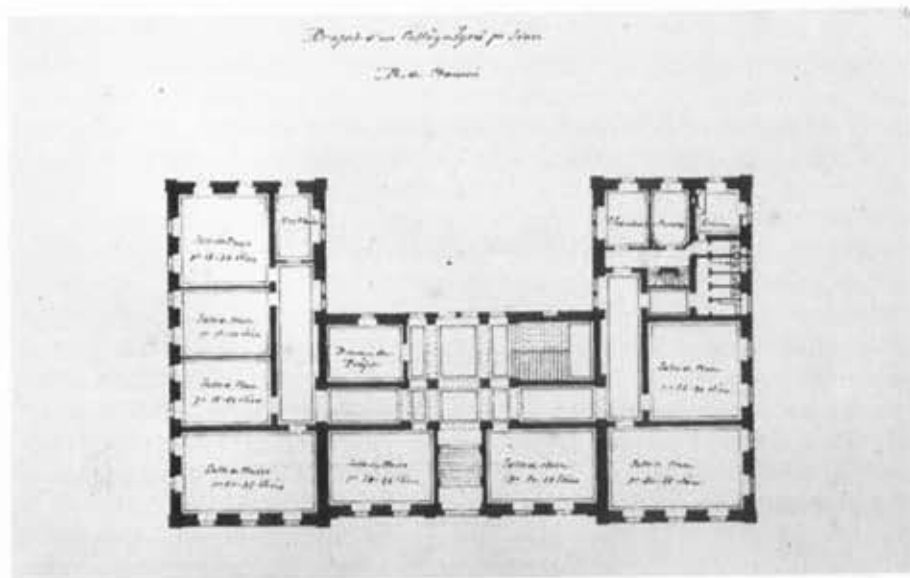


Fig. 1 - Joseph de Kalbermatten, 1873; plan du rez-de-chaussée. Archives de Kalbermatten architectes, déposées aux Archives Cantonales du Valais, B 75.

Le choix du terrain

Les qualités requises pour l'emplacement d'une école, selon Henry Baudin (Les nouvelles constructions scolaires en Suisse, Genève, 1917) sont la beauté, la grandeur, la salubrité, le calme et l'ensoleillement.

Nous pouvons croire que le terrain prévu pour le collège les possédait toutes. Le bilan du directeur de l'école normale pour l'année 1883 rapporte en effet: «...situé sur un splendide emplacement en face de la Planta et des Mayens de Sion, éloigné des rues les plus fréquentées, il offre les avantages de la ville et ceux de la campagne et l'on y est à l'abri de tout bruit désagréable, pouvant troubler la tranquillité nécessaire aux classes...».

Le plan

Le plan en U de la première esquisse de 1873 s'est transformé en plan en H (fig. 3). Les deux ailes totalement indépendantes contiennent leur escalier, leur porte d'entrée et leurs sanitaires; elles se relient par le corps central destiné à la culture. Ce type classique de composition s'avèrera très souple à l'utilisation.

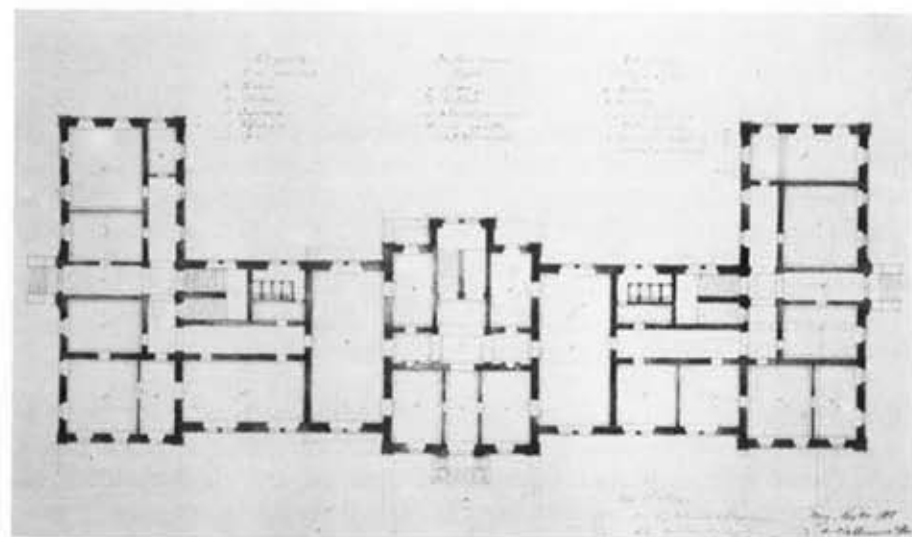


Fig. 2 - Joseph de Kalbermatten, 1888: plan du rez-de-chaussée. Archives de Kalbermatten architectes, déposées aux Archives Cantonales du Valais, B 75.

Le programme

Le corps central accueille les archives cantonales au sous-sol, la bibliothèque cantonale au rez-de-chaussée, le musée d'histoire naturelle dans les étages; l'aile ouest abrite l'école normale; l'aile est, le collège; les combles, les dortoirs ainsi que la chapelle.

Le bâtiment réunit ainsi en un seul lieu toutes les activités didactiques, le musée et la bibliothèque n'étant pas destinés aux seuls amateurs de passage. Le rapport du directeur de l'école normale souligne ces avantages: «... le nouveau bâtiment, grand, beau, fort bien aménagé offre la place convenable aux œuvres pour lesquelles on l'a construit... Un autre avantage qu'offre ce nouveau bâtiment (à part quelques détails qui, comme dans tout bâtiment, laissent à désirer), c'est que les différentes œuvres y sont complètement séparées les unes des autres: l'école normale occupe l'aile du levant, le collège celle du couchant, musée, bibliothèque et archives se trouvent dans la partie centrale; chaque œuvre a son entrée spéciale, si bien que les élèves en droit, ceux du collège et ceux de l'école normale ne se rencontrent plus dans l'intérieur de l'établissement...».

Les salles de classe, hautes, grandes et bien éclairées, conservent leur plancher en bois jusqu'en 1979. Elles sont distribuées par des couloirs bilatéraux, étroits et peu éclairés. La disposition des sanitaires, au nord des ailes latérales, a laissé croire qu'on les avait oubliés dans les premiers projets, mais les esquisses de 1888 prouvent le contraire.

Le bâtiment initial ne comportait pas de préau couvert, ni de salle de gymnastique. Ce manque se fera sentir très tôt et en 1893 on décidera de faire construire une dépendance au nord-ouest de l'école, comprenant un bûcher, une petite buanderie pour l'école normale et une salle de sport.

En 1947, le musée d'histoire naturelle prendra place dans la salle de sport. Une nouvelle construction située au nord du bâtiment et servant également d'aula accueillera dès lors la pratique des activités physiques.

La bibliothèque et les archives cantonales émigreront dans les locaux de l'ancienne banque cantonale, à la rue des Vergers, en 1957. L'école normale, quant à elle, quittera le bâtiment en 1962. A partir de ce moment, on utilisera pour les salles de classe toute la place disponible: on prendra possession des locaux orientés au nord, on investira les combles et le rez-de-chaussée, ne laissant plus d'espace pour des locaux de rencontre, si ce n'est au sous-sol, et encore... Conçu pour 150 élèves, le bâtiment en contiendra 600 en 1979.

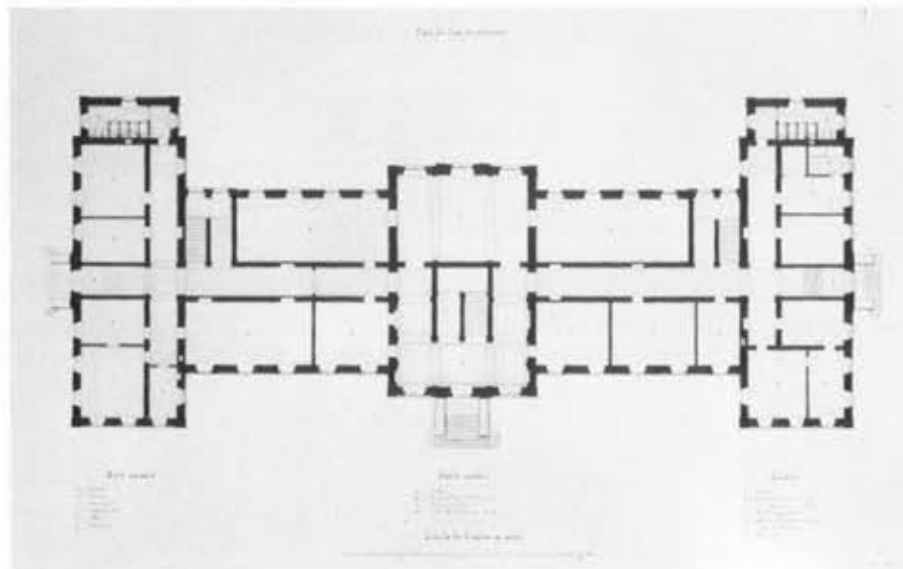


Fig. 3 - Joseph de Kalbermatten, 1890: plan du rez-de-chaussée. Archives de Kalbermatten architectes, déposées aux Archives Cantonales du Valais, B 75.



Fig. 4 - Joseph de Kalbermatten, 1890: élévation de la façade. Archives de Kalbermatten architectes, déposées aux Archives Cantonales du Valais, B 75.

Style et élévation

Au-dessus d'un soubassement de granit percé de simples baies rectangulaires, le rez-de-chaussée est exprimé comme un socle assurant l'assise des étages supérieurs (fig. 4). Dans le projet de 1890, cette fonction était soulignée par un décor de refends, non réalisé lors de la construction. Actuellement, un crépi de couleur plus sombre produit le même effet. Ce premier niveau supporte deux étages traités sur un même nu, sans bandeau de séparation. Chaque partie de l'édifice est singularisée par un toit à la Mansart. Logiquement, le corps central est traité plus richement.

Les ouvertures à arc surbaissé du rez-de-chaussée font place à des fenêtres à linteaux droits typiques du XIX^e siècle aux étages. Celles-ci ne correspondent pas au projet sur papier, qui prévoyait partout des fenêtres à arc surbaissé. Seul le corps central exprime une gradation décorative dans le traitement des baies aux différents étages.

Les divers corps du bâtiment sont soulignés par des chaînes d'angle. L'axe central est traité comme un avant-corps, dont l'élan vertical est amorti par un fronton curviligne brisé, laissant apparaître Athéna déesse grecque de la pensée, des arts et des sciences. A la hauteur des combles, une grande baie flanquée de pilastres corinthiens jumelés, propres aux établissements publics, signale la présence de la chapelle.

Les entrées latérales sont traitées dans le même esprit, mais de manière plus simple.

L'intérieur

L'intérieur relève du même souci de rigueur classique. Après avoir franchi l'imposant escalier de granit et la porte principale élégamment encadrée de serpentine, le visiteur découvre un hall d'entrée un peu sombre dont la partition spatiale très géométrique se définit à l'aide de pilastres parfois ornés de feuilles d'acanthé. Plafond et sol reprennent la même partition, le tout mis en valeur par les peintures murales.

L'escalier n'est éclairé qu'indirectement. Il s'ouvre au deuxième étage sur un hall majestueux et plus lumineux (fig. 5). Des balustres de faux marbre lui confèrent une certaine solennité. Une frise aux motifs beige sur blanc cassé court à une hauteur de 3 mètres. L'accès aux couloirs distributifs se fait sous des arcs plein cintre.

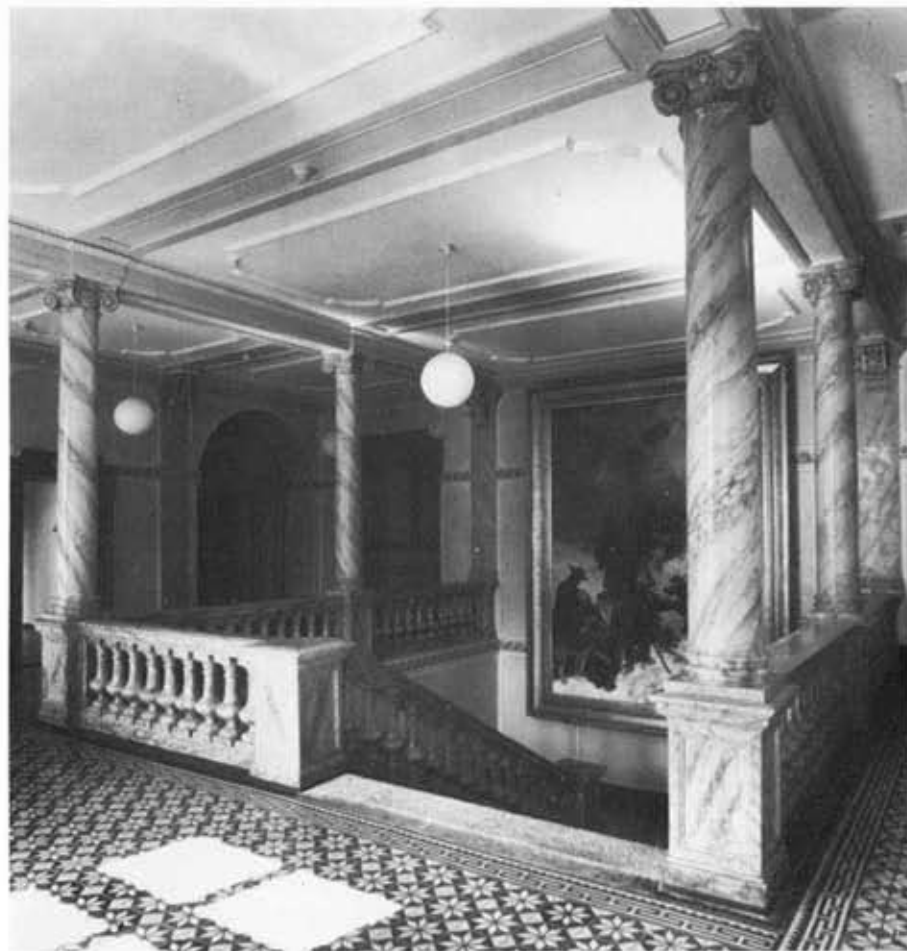


Fig. 5 - Le hall central du deuxième étage et ses élégantes colonnes ioniques.

Située dans les combles, au-dessus de l'escalier central, la chapelle (actuelle salle d'audience) se blottit sous une voûte semi-cylindrique éclairée à ses extrémités par deux grandes baies et soutenue par deux portiques de faible hauteur (illustration, page de couverture). Des vitraux patriotiques et religieux filtrent la lumière de la salle alors que quatre petits hublots au verre dépoli soulignent l'extrémité des portiques de leur luminosité pâle. Tout ici concourt (même le craquement du parquet) à créer un lieu de recueillement introverti.

La réhabilitation de 1982

Après avoir refoulé toutes les autres institutions, le lycée-collège se retrouve lui-même à l'étroit dans son palais de la culture. On décide donc de le déplacer à la périphérie de la ville. Alors qu'il était question de démolir le bâtiment, le Conseil d'Etat décide en 1980 de débloquer les fonds nécessaires à sa réhabilitation. L'édifice, promis à devenir Palais de Justice, retrouve donc, en partie, sa première désignation. Le travail sera confié au bureau André Bornet à Sion.

Le corps central qui accueille maintenant le public, a retrouvé son aspect originel: les moulures en plâtre ont été reconstituées, ainsi que les socles et les chapiteaux de pilastres et de colonnes. La peinture initiale des murs a également pu être retrouvée grâce à la richesse des plans de l'architecte de Kalbermatten et à l'existence de restes originaux redécouverts sous les multiples couches de couleur accumulées au cours des ans.

La façade aussi a retrouvé une nouvelle jeunesse. Les teintes ont été respectées, les éléments fortement dégradés, tablettes de fenêtres et pierres d'encadrements, remplacées par des éléments constitués de molasse et de fibres synthétiques.

Les éléments nouveaux

Dans la mesure du possible, tous les éléments qui se trouvaient encore en état ont été réutilisés ou maintenus. Ainsi bon nombre de parquets, portes, etc... n'ont eu à subir qu'un rafraîchissement. Néanmoins, les nouvelles fonctions accueillies dans le bâtiment ont demandé de nombreux aménagements, surtout au niveau des installations techniques et des circulations verticales.

La chapelle était à l'origine uniquement accessible par les escaliers des parties latérales. La transformation en salle d'audience pour les grands procès a imposé un accès direct à partir de la zone publique du palais, par la construction d'un escalier complémentaire (fig. 7).

La rénovation de la toiture a été plus délicate: si son aspect extérieur n'a été que peu modifié, sa structure, elle, a été considérablement remaniée. Des fermes très altérées qui cloisonnaient l'espace mansardé ont fait place

à des refends longitudinaux en béton, permettant une utilisation future pour des locaux de dépôts ou d'archives. Cette disposition a nécessité l'extension des escaliers latéraux jusqu'au toit. Enfin, la mise en place d'un ascenseur dans la partie publique a conduit l'architecte à exprimer en toiture des cheminées qui ne fumeront jamais (fig. 6).



Fig. 6 - Les cheminées masquant la présence de la cage d'ascenseur.

Conclusion

Le «Palais de la Culture» comprenait à l'origine deux écoles différentes réunies dans un cadre majestueux, digne des diverses collections qu'il abritait. Les étudiants investirent peu à peu la totalité du lieu. Barbouillé, couvert de graffiti, troué, le collège, par sa conception classique, a néanmoins prouvé sa souplesse, sa capacité à accueillir divers types d'activités.

Si le parcours des étudiants était plus lié à la rapidité qu'à la promenade architecturale, la visite actuelle de ce lieu, riche en souvenir pour beaucoup, provoque chez le visiteur un sentiment de respect. Symétrie des volumes, majesté de l'escalier central, gradation stylistique de la façade, traitement du socle, hiérarchie des éléments, toit à la Mansart, ..., le Palais de Justice, longtemps proie muette des défoulements estudiantins, a retrouvé la superbe du grand style français dont il est issu.

Christophe Rudaz, architecte, Sion.



*Fig. 7 - Le nouvel escalier
donnant accès à la salle
d'audience dans les com-
bles.*

Pour en savoir plus

Etude historique et architecturale de l'ancien collège de Sion,
J.-P. Chabbey et Ch. Rudaz, Sion, 1982.

L'ancien collège de Sion 1892 - 1980, Genèse du bâtiment et chronique de
la vie scolaire, F. Bruttin et G. Cassina, Sion, 1983.

Photographies et repros des plans

Jean-Marc Biner. (Office des Monuments d'Art et d'Histoire).

Sedunum Nostrum, Association pour la sauvegarde de la cité historique et
artistique de Sion - Case Postale 2245 - **CH- 1950 SION 2 NORD** -
CCP 19-9921-3.

Rédaction et mise en pages: Dominique Studer.

Imprimerie R. Curdy SA - Sion.